



Département
de l'Essonne

Arrondissement
de Palaiseau

Canton de
Brétigny-sur-Orge

République Française

Mairie de Marolles-en-Hurepoix

Liste des délibérations
du Conseil Municipal
du 13 mars 2025

Membres du Conseil Municipal présents : 22

Membres du Conseil Municipal absents excusés ayant donné pouvoir : 6

Membre du Conseil Municipal absent : 1

Votants : 28

- Installation d'une nouvelle conseillère municipale (Mme Nathalie BROSSERON de la liste « *Marolles ensemble* ») en application de l'article L 270 du code électoral.

Le Conseil Municipal a adopté à la majorité les points suivants :

- Commissions municipales – Election de nouveaux membres (Vote : 22 voix « *Pour* », 6 « *Abstention* »: M. Murail (pouvoir de M. Chauvancy), Mmes Goldspiegel, Léonard, Tussiot et M. Delvalle)
- Désignation de 2 nouveaux membres au Comité des Fêtes (Vote : 27 voix « *Pour* », 1 « *Abstention* »: M. Delvalle)

Le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité les points suivants :

- Débat d'orientations budgétaires (le Conseil Municipal donne acte de la tenue du débat)
- Délibération pour le versement d'une aide financière en solidarité avec la population de Mayotte au nom du conseil municipal des enfants de Marolles-en-Hurepoix

Le Conseil Municipal a adopté à la majorité le point suivant :

- Avis du Conseil Municipal relatif à la modification des statuts de Cœur d'Essonne Agglomération (Vote : 22 voix « *Pour* », 6 « *Contre* »: M. Murail (pouvoir de M. Chauvancy), Mmes Goldspiegel, Léonard, Tussiot et M. Delvalle)

Le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité le point suivant :

- Motion visant à une amélioration de la desserte des scolaires

Monsieur le Maire a rendu compte des actes effectués par délégation du Conseil Municipal, conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Affiché dès le 14 mars 2025

LE MAIRE

Georges Joubert

Le compte-rendu détaillé de cette séance est affiché en mairie et publié sur le site internet de la commune suite à son approbation lors de la séance du conseil municipal suivante.